

La Pologne inquiète toujours l'UE

La remise en cause de l'indépendance de la justice en Pologne inquiète l'Europe. Des nouvelles recommandations ont été envoyées hier au gouvernement polonais.

VINCENT GEORIS

Le bras de fer entre la Commission Juncker et le gouvernement polonais, dirigé par le parti d'extrême-droite Droit et Justice (PiS), a repris de plus belle.

Hier, le chef d'État polonais Andrzej Duda a nommé la présidente du Tribunal constitutionnel, achevant de mettre la main sur la plus haute institution judiciaire du pays. Le même jour, l'exécutif européen envoyait de nouvelles recommandations à la Pologne sur la réforme contestée de cette institution réalisée l'an dernier sous l'impulsion du PiS.

«L'État de droit en Pologne est mis à mal, or l'État de droit est le fondement de notre Union européenne», dit le vice-Président de la Commission européenne.

Le gouvernement polonais a deux mois pour répondre à ces nouvelles recommandations. «Après ce délai, on verra», poursuit Frans Timmermans. «Mais je ne lâcherai pas le morceau tant que ce problème ne sera pas résolu.»

La Commission pourrait activer

l'article 7 du Traité européen qui l'autorise à proposer des sanctions contre un pays membre de l'UE qui ne respecterait pas l'État de droit. Le pays pourrait, par exemple, se voir suspendre son droit de vote au sein du Conseil.

Le dialogue continue

Jusqu'ici, la Commission s'est abstenue. «Cette procédure est basée sur le dialogue. Il est encore possible de trouver une solution», insiste une source proche du dossier.

Les pouvoirs de la Commission dans ce domaine sont limités, la décision finale sur les sanctions étant du ressort du Conseil européen, où la Pologne pourrait faire obstacle pour bloquer le processus.

Depuis son arrivée au pouvoir en octobre 2015, le PiS a pris le contrôle de la presse publique. Il a fait adopter des lois qui limitent les pouvoirs du Tribunal constitutionnel et un texte considéré comme antidémocratique.

L'exécutif européen a lancé en janvier dernier une procédure de contrôle de l'État de droit. Il a envoyé une première série de recommandations en juillet dernier.

«Je ne lâcherai pas le morceau tant que ce problème ne sera pas résolu.»

FRANS TIMMERMANS

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Depuis lors, «il y a eu des améliorations, mais les problèmes demeurent», dit Frans Timmermans. «Le dossier n'est pas bouclé au simple motif qu'un nouveau président du Tribunal a été nommé.»

Les nouvelles règles de fonctionnement du Tribunal et celles portant sur la nomination des juges posent problème à l'Union européenne.

En Pologne, la tension monte depuis une semaine. Le comité de défense de la démocratie (KOD) a organisé des manifestations dans tout le pays. Le PiS a mis en garde hier l'opposition contre ces mouvements de protestation jugés «illégaux».